

Délibération **2023CS34** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Charte 2025-2040 – Instance participative – Leader – Demande de financement

L'an deux mille vingt-trois le 20 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 juin 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 57 votants :
- 32 membres titulaires présents,
- 2 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Delphine CRESP, Valérie PEISSON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Catherine SERRA, Claire ARAGONES, Noëlle TRINQUIER, Michèle MALIVEL

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, François DUPOUX, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Claude BERTON, Pierre POURCIN, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Valérie PEISSON
Monique CHABAUD à Madame Michèle MALIVEL
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER
Solange FOUVET à Madame Gaëlle LETTERON
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Pascal RAGOT à Madame Michèle MALIVEL
Jean-Luc MIOLA à Monsieur Bernard BRIFFAULT
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Serge VANNEYRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Pierre POURCIN
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Michel GASQUET
Nicolas HUMBERT à Madame Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA
Christian CHIAPELLA à Madame Catherine SERRA

Etaient excusés :

Madame

Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Arlette LEROY, Geneviève MOREL-HAMOT, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Marion MAGNAN

Monsieur

Thierry BENOIT, Marc DUVAL, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents :

Madame Hélène BLEUZEN, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

Monsieur Roland PETIET, Lionel MORARD, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Marc BOTTERO, Roland GIRAUD, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvia STEINLE, Jeanne BENIHYA-VERDE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de charte 2025-2040 délibéré lors du Comité syndical du 27 septembre 2022, et en particulier la section « 4.3- L'organisation du syndicat mixte de gestion, vers une gouvernance partagée », ainsi que la « Mesure 2 Mettre en œuvre une gouvernance partagée » ;

Considérant l'avis positif de la Commission Mobilisation des Publics du 16 mai 2023 ;

Considérant les objectifs de l'opération d'accompagnement à l'émergence d'une instance participative :

- Finaliser les modalités de fonctionnement de la future instance participative du Parc du Luberon : composition, fonctionnement, missions, articulation avec les instances délibératives, consultatives et préparatoires du Syndicat mixte du Parc ;
- (re)Questionner l'articulation du Conseil scientifique du Parc du Luberon avec les instances délibératives, consultatives et préparatoires du Syndicat mixte du Parc ;
- Formaliser les modalités de fonctionnement du Forum des jeunes ;
- Définir et acquérir un outil réseau support des instances participatives et démarches participatives qui seront mises en œuvre durant la charte 2025-2040 et le matériel informatique associé ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées de :

- **ADOPTER** le projet de préfiguration de l'instance participative de la future Charte 2025-2040 dans le cadre d'un projet LEADER ;
- **APPROUVER** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses prévisionnelles	
Prestations d'accompagnement en intelligence collective du processus de définition de la gouvernance partagée	18 000,00
Frais salariaux	14 600,00
Recrutement Stagiaire 6 mois	3 600,00
Coût indirects (15% des frais salariaux)	2 730,00
Organisation logistique des journées de co-construction/réflexion et autres frais	2 000,00
Acquisition/développement d'intelligence outill digital collective	14 000,00
Matériel informatique	3 500,00
Total TTC en Euros	58 430,00


Recettes	
LEADER	52 587,00€
Participation Parc (crédit)	5 843,00€
Total en Euros	58 430,00€

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter l'aide financière dans le cadre d'un dossier LEADER ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente

Dominique SANTI

PARC NATUREL REGIONAL
DU LUBERON
60, Place Jean Jaurès
B.P. 122
84484 APT CEDEX 9
TEL 04 70 01 42 00 - Fax 04 70 01 42 01